

**Comment remplir l'enquête sur la vaccination pour les habitations collectives du
MSESC : Guide pour les fournisseurs de services
Révisé: septembre 2022**

Changements à partir de octobre 2022

- Nouvelles questions pour savoir si des résidents ont eu une dose au cours des six derniers mois ET/OU une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois
- Veuillez noter que des renseignements relatifs au statut de vaccination de résidents de moins de cinq ans ne sont pas demandés pour l'instant.

1. Introduction

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère ») a demandé que tous les fournisseurs de services des habitations collectives commencent à déclarer le nombre des clients en établissement qui se trouvent actuellement dans leur organisation en indiquant combien d'entre eux ont été complètement vaccinés ou ont une protection accrue en raison de à une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois.

Le ministère entreprend ce processus de déclaration pour surveiller les vaccinations et protection conférée par des infections récentes dans les habitations collectives, y compris pour les clients qui reçoivent une aide à la vie autonome, et pour déterminer les besoins de soutiens et de collaboration supplémentaires. La surveillance est en cours conformément aux directives du Ministère de la Santé sur les vaccins contre la COVID-19 : [COVID-19 Vaccine Guidance - English \(gov.on.ca\)](https://www.gov.on.ca/fr/covid19/vaccine-guidance)

2. Suivi des taux de vaccination

Les fournisseurs de services devraient avoir un processus pour déterminer le nombre de résidents qui vivent ou qui reçoivent des soins actuellement dans des habitations collectives (ou qui reçoivent des services d'aide à la vie autonome dans le cadre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle).

Ces chiffres doivent comprendre tous les résidents qui vivent dans une habitation collective.

Dans les réponses à l'enquête ultérieure, les résidents qui ne vivent plus sur les sites des habitations collectives (ou d'aide à la vie autonome) ou qui n'y reçoivent plus de soins doivent être retirés du décompte.

Si le statut vaccinal n'est pas divulgué, les habitations collectives doivent indiquer que la personne n'est « pas immunisée ».

3. Tenue des dossiers

Les fournisseurs de services doivent consigner le statut vaccinal des résidents de l'habitation (p. ex. sur une feuille de suivi qui porte les dates des vaccinations). Les bureaux de santé publique recommandent de garder cette information pour soutenir la gestion des éclosions.

Les fournisseurs de services doivent s'assurer que toute l'information concernant les renseignements personnels et le statut vaccinal des résidents ou des membres du personnel soit tenue confidentielle conformément à toutes les lois et politiques applicables, y compris en conservation ces renseignements dans un endroit sûr.

4. Communiquer avec les résidents

Les fournisseurs de services devraient informer les résidents que leur statut vaccinal ne sera pas divulgué au ministère et que le fournisseur de services ne communiquera à celui-ci que des données agrégées. Les fournisseurs de services sont encouragés à expliquer pourquoi ces renseignements sont recueillis par le ministère et comment ils seront utilisés, par exemple pour déterminer quels sont les endroits où des soutiens supplémentaires pourraient être nécessaires pour l'accès aux vaccins.

5. Comment faire rapport au ministère

Les fournisseurs de services doivent remplir un court formulaire en ligne fourni par le ministère pour fournir ces renseignements. Des mises à jour seront demandées un mois plus tard, puis de façon continue par la suite (la fréquence peut être ajustée)¹. Les fournisseurs de services devront remplir un nouveau formulaire pour chacun des sites dont ils doivent rendre compte.

Veillez changer la langue en français dans le coin supérieur droit.

¹ Veillez noter que le nombre total de membres du personnel ou de résidents qui vivent ou travaillent dans une habitation collective peut changer au fil du temps. Les chiffres recueillis dans le cadre de cette enquête ne sont pas cumulatifs et seront mis à jour chaque fois que vous soumettez une réponse.

Dans ce formulaire, il sera demandé aux fournisseurs de services d'indiquer les éléments suivants :

Champ	Définition
IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Veillez sélectionner la langue que vous préférez [Menu déroulant]	Le sondage est offert en anglais et en français. Veuillez sélectionner la langue que vous préférez.
Coordonnées : Adresse courriel [Texte ouvert]	Veuillez saisir l'adresse courriel exacte de la personne-ressource du fournisseur de services. Le MDESC peut faire un suivi auprès de cette personne-ressource si de plus amples renseignements sont nécessaires.
De quelle région ou de quel secteur de programme votre organisation relève-t-elle? [Menu déroulant]	<p>La région ou le secteur de programme du MDESC auquel le fournisseur de services rend des comptes. Soulignons que les organismes qui exécutent des programmes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones et les sites exploités directement par le MDESC figurent comme options distinctes.</p> <p>Si votre organisme exerce ses activités dans plus d'une région, veuillez sélectionner la région principale de votre organisme. Tous les sites de votre organisme, peu importe la région où ils se trouvent réellement, figureront sous la région principale de votre organisme.</p>
Fournissez-vous des renseignements au sujet des services d'aide à la vie autonome? [Menu déroulant]	L'aide à la vie autonome est un type de service et de soutien en établissement offert en vertu de la <i>Loi sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle</i> dans lequel les adultes ayant une déficience intellectuelle vivent dans un établissement exploité par un organisme de services qui n'est pas soutenu par du personnel et dans lequel une ou plusieurs personnes ayant une déficience intellectuelle vivent seules ou avec d'autres personnes, mais indépendamment des membres de leur famille ou d'un fournisseur de services, et reçoivent des services et des soutiens de l'organisme de services.

SEULEMENT POUR LES CLIENTS QUI REÇOIVENT UNE AIDE À LA VIE AUTONOME	
Quel est le nom complet de votre organisme? [Menu déroulant]	Nom du fournisseur de services
Combien de clients qui reçoivent une aide à la vie autonome votre organisme sert-il actuellement? [Seulement des nombres entiers]	<p>Tous les clients qui reçoivent des services d'aide à la vie autonome (AVA) doivent être comptés. Ne comptez pas deux fois les clients comme « résidents » et comme clients qui reçoivent une AVA.</p> <p>Veillez saisir le nombre des clients qui reçoivent une aide à la vie autonome sous forme de nombres entiers.</p>
Combien de clients qui reçoivent une aide à la vie autonome sont complètement vaccinés (au moins 2 doses, veuillez inclure ceux qui ont reçu plus de deux doses)? [Seulement des nombres entiers]	<p>Veillez saisir le nombre des clients qui reçoivent une AVA et qui ont reçu au moins deux doses d'un vaccin contre la COVID-19.</p> <p>La série primaire est le nombre initial de doses d'un vaccin COVID-19 dont une personne a besoin pour développer une forte réponse immunitaire initiale.</p> <p>Veillez inclure des clients qui ont reçu plus de deux doses du vaccin.</p> <p>Ce nombre ne doit pas dépasser le nombre total de clients qui reçoivent une AVA.</p> <p>Aux fins de la présente enquête, une personne doit être considérée comme complètement vaccinée dès qu'elle a reçu sa deuxième dose d'un régime à deux doses, c'est-à-dire que la période de 14 jours qui suit la dose n'est pas pertinente.</p>

<p>Parmi tous les clients actuels qui reçoivent une aide à la vie autonome, combien ont reçu une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois ET/OU ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois? [Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Veillez entrer le nombre de clients du Programme d'aide à la vie autonome qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et 31 octobre 2022) ET/OU qui ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et 31 octobre 2022).</p> <p>Le ministère de la Santé recommande que la première série de vaccinations COVID-19 soit offerte à un intervalle de deux mois et que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une dose de vaccin COVID-19. Un intervalle plus court d'au moins 3 mois peut être justifié dans le contexte d'un risque épidémiologique accru.</p> <p>Les infections récentes au COVID-19 confèrent une certaine protection contre les infections ultérieures. Le ministère de la Santé recommande que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une infection au COVID-19.</p> <p>Une infection au COVID-19 devrait être confirmée avec un test PCR ou un test antigénique rapide. Des cas soupçonnés de COVID-19 ne devraient pas être inclus.</p> <p>Aux fins de la présente enquête, la période de 14 jours qui suit la dose n'est pas pertinente.</p>
RÉGION	
<p>Quelle est la première lettre du nom de votre organisme? [Menu déroulant]</p>	<p>Les organismes organisés par ordre alphabétique. Veuillez sélectionner l'option qui décrit le mieux le nom de votre organisme.</p>
<p>Veillez sélectionner votre organisme et votre site [Menu déroulant]</p>	<p>Nom du fournisseur de services et du site</p> <p>Si vous ne trouvez pas votre organisme et (ou) votre site, veuillez sélectionner « Autre » et entrer autant d'information que possible pour décrire le site (p. ex. nom de l'organisme, nom du site, adresse municipale)</p>

CLIENTS EN ÉTABLISSEMENT	
<p>Combien de résidents qui ont 12 ans ou plus vivent actuellement sur ce site?</p> <p>[Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Tous les résidents actuels de l'habitation collective âgés de 12 ans ou plus doivent être comptés. Ceux-ci comprennent les personnes qui se trouvent actuellement dans l'établissement ou qui sont absentes à court terme (séjour présumé court dans un hôpital, etc.). L'habitation collective doit déterminer s'il vaut mieux ne pas inclure les résidents qui sont absents à plus long terme et les inclure à leur retour.</p> <p>Veillez saisir le nombre des résidents actuels sous forme de nombres entiers.</p>
<p>Sur le nombre total des résidents âgés de 12 ans ou plus qui vivent actuellement sur ce site, combien ont été complètement vaccinés (au moins 2 doses, veuillez inclure ceux qui ont reçu plus de deux doses)?</p> <p>[Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Veillez saisir le nombre des résidents actuels âgés de 12 ans ou plus qui ont reçu au moins deux doses d'un vaccin contre la COVID-19.</p> <p>La série primaire est le nombre initial de doses d'un vaccin COVID-19 dont une personne a besoin pour développer une forte réponse immunitaire initiale.</p> <p>Veillez inclure des clients qui ont reçu plus de deux doses du vaccin.</p> <p>Ce nombre ne doit pas être supérieur au nombre total de résidents.</p> <p>Aux fins de la présente enquête, une personne doit être considérée comme complètement vaccinée dès qu'elle a reçu sa deuxième dose d'un régime à deux doses, c'est-à-dire que la période de 14 jours qui suit la dose n'est pas pertinente.</p>

<p>Parmi tous les résidents âgés de 12 ans et plus qui vivent actuellement dans cet établissement, combien ont reçu une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois ou ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois?</p> <p>[Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Veillez entrer le nombre des résidents âgés de 12 ans et plus qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et 31 octobre 2022) ET/OU qui ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et 31 octobre 2022).</p> <p>Le ministère de la Santé recommande que la première série de vaccinations COVID-19 soit offerte à un intervalle de deux mois et que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une dose de vaccin COVID-19. Un intervalle plus court d'au moins 3 mois peut être justifié dans le contexte d'un risque épidémiologique accru.</p> <p>Les infections récentes au COVID-19 confèrent une certaine protection contre les infections ultérieures. Le ministère de la Santé recommande que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une infection au COVID-19.</p> <p>Une infection au COVID-19 devrait être confirmée avec un test PCR ou un test antigénique rapide. Des cas soupçonnés de COVID-19 ne devraient pas être inclus.</p> <p>Aux fins de la présente enquête, la période de 14 jours qui suit la dose n'est pas pertinente.</p>
<p>Veillez indiquer le nombre de résidents âgés de 5 à 11 ans qui vivent actuellement à cet établissement.</p> <p>[Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Tous les résidents actuels de l'habitation collective âgés de 5 à 11 ans doivent être comptés. Il faut inclure les personnes qui se trouvent actuellement dans l'habitation ou qui sont absentes pour une courte durée (hospitalisation présumée de courte durée, etc.). Il faut laisser aux responsables de l'habitation collective une certaine latitude pour qu'ils puissent envisager de ne pas inclure les résidents qui seront absents pendant de longues périodes et de les inclure à leur retour.</p>

<p>Sur le nombre total de résidents actuels âgés de 5 à 11 ans qui vivent actuellement à cet établissement, combien ont été entièrement vaccinés (au moins 2 doses, veuillez inclure ceux qui ont reçu plus de deux doses)? [Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Veillez indiquer le nombre de résidents actuels âgés de 5 à 11 ans qui ont reçu au moins deux doses de vaccin contre la COVID-19.</p> <p>La série primaire est le nombre initial de doses d'un vaccin COVID-19 dont une personne a besoin pour développer une forte réponse immunitaire initiale.</p> <p>Veillez inclure des clients qui ont reçu plus de deux doses du vaccin.</p> <p>Ce nombre ne doit pas être supérieur au nombre total de résidents.</p> <p>Aux fins du présent sondage, une personne est considérée comme pleinement vaccinée dès qu'elle a reçu sa deuxième dose d'un schéma à deux doses, c'est-à-dire que nous ne tenons pas compte de la période de 14 jours après la dose.</p>
--	--

<p>Parmi tous les résidents âgés de 5 à 11 ans qui vivent actuellement à cet établissement, combien ont reçu une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois ou ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois?</p> <p>[Seulement des nombres entiers]</p>	<p>Veillez entrer le nombre des résidents qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et 31 octobre 2022) ET/OU qui ont eu une infection de COVID-19 au cours des six derniers mois (entre 1 mai 2022 et au 31 octobre 2022).</p> <p>Le ministère de la Santé recommande que la première série de vaccinations COVID-19 soit offerte à un intervalle de deux mois et que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une dose de vaccin COVID-19. Un intervalle plus court d'au moins 3 mois peut être justifié dans le contexte d'un risque épidémiologique accru.</p> <p>Les infections récentes au COVID-19 confèrent une certaine protection contre les infections ultérieures. Le ministère de la Santé recommande que des doses de rappel soient offertes à un intervalle de six mois après une infection au COVID-19.</p> <p>Une infection au COVID-19 devrait être confirmée avec un test PCR ou un test antigénique rapide. Des cas soupçonnés de COVID-19 ne devraient pas être inclus. Une infection au COVID-19 devrait être confirmée avec un test PCR ou un test antigénique rapide. Des cas soupçonnés de COVID-19 ne devraient pas être inclus.</p> <p>Aux fins de la présente enquête, la période de 14 jours qui suit la dose n'est pas pertinente.</p>
<p>Combien de résidents qui ont 0 à 4 ans ou qui ne sont PAS admissibles à la vaccination vivent actuellement sur ce site? [Seulement des nombres entiers]</p> <p>Nous ne demandons pas d'informations sur le statut vaccinal des moins de 5 ans pour le moment.</p>	<p>Veillez indiquer le nombre de résidents qui ont moins de 5 ans ou qui ne sont pas admissibles à la vaccination, en nombres entiers.</p> <p>Nous ne demandons pas d'informations sur le statut vaccinal des moins de 5 ans pour le moment.</p>

CONCLUSION	
<p>FACULTATIF : Avez-vous contacté votre bureau de santé publique local ou des fournisseurs de soins de santé au sujet de l'administration du vaccin bivalent à vos résidents?</p>	<p>Sélectionnez « Oui » si vous avez contacté votre bureau de santé publique local ou des fournisseurs de soins de santé au sujet de l'administration du vaccin bivalent à vos résidents.</p> <p>Les vaccins bivalents ciblent le virus original de la COVID-19 et le variant original Omicron.</p> <p>Décrivez tout problème que vous avez eu à obtenir les vaccins bivalents.</p>
<p>FACULTATIF : Avez-vous des commentaires sur les difficultés que vous avez éprouvées concernant les vaccinations des résidents?</p>	<p>N'hésitez pas à commenter les difficultés éprouvées relativement à la divulgation de renseignements sur la vaccination, à la réticence à l'égard de la vaccination et aux obstacles à l'accès aux vaccins. Veuillez ne pas fournir ici de renseignements qui permettraient d'identifier un résident.</p>

Si vous avez plusieurs sites dont vous devez rendre compte, veuillez envoyer le présent sondage et aller au début du sondage pour fournir l'information relative aux autres sites.